

S'il y a un député d'en face qui porte intérêt aux articles ayant pour but d'aider les infirmes à se déplacer, est-il d'accord pour qu'on impose un droit supplémentaire sur ces articles? Dans le cas contraire, est-ce que les députés d'en face ont lu le bill C-90? Et s'ils l'ont lu, l'ont-ils compris? Et s'ils l'ont compris, alors ils sont d'accord pour imposer un droit de douane qui va rendre plus chers ces articles destinés à aider les handicapés. Je me demande pour quelle raison les députés d'en face pourraient bien tenir à imposer de pareils droits.

Bref, monsieur l'Orateur, je pense que nous commettons ici une erreur fondamentale. Les ministériels, et aussi je pense les députés de l'opposition officielle, ont tendance à croire que la libéralisation des échanges, que l'abaissement des tarifs douaniers servent nécessairement nos intérêts. Pourtant, tous les députés doivent bien savoir que beaucoup d'autres pays, tout en affirmant la même chose, prennent en fait des mesures pour bloquer l'entrée des produits étrangers. Des mesures de protection extradouanière.

Il y a, je pense, le Japon qui s'en vante. Le gouvernement japonais, contrairement au gouvernement fédéral et à la plupart de nos gouvernements provinciaux, a pour politique d'encourager sa population à favoriser les industries japonaises, partout et chaque fois que c'est possible. Il y a dans ce pays une grande volonté d'acheter «japonais», et la population japonaise s'y plie. Chaque fois qu'elle le peut, elle s'adresse à un fournisseur japonais plutôt qu'à un fournisseur étranger. C'est une forme subtile de barrière non douanière. Il y a aussi le recours à toutes sortes de conditions d'agrément et d'essais, pour retarder l'entrée dans ce pays des produits et services étrangers.

Finalement, monsieur l'Orateur, je tiens à proposer que nous envisagions l'augmentation, la réduction, voire le maintien des tarifs actuels dans le cadre d'une stratégie économique globale et complète. Nous devrions être en mesure de voir ce que nous essayons d'encourager et ce que nous tentons d'éviter. Nous devrions déterminer quelles sont les entreprises que nous devrions aider ou ne pas aider lorsqu'elles démarrent.

Tant que nous n'aurons pas établi cela de façon claire, toute la question des tarifs et des plafonds reste toute théorique et, au mieux, sans portée générale.

Je sais que les producteurs de moutons de ma circonscription aimeraient bien que nous ne prenions ne serait-ce qu'une petite mesure, afin de réduire les importations de mouton et d'agneau de pays comme la Nouvelle-Zélande.

M. Lewis: Vos idées sont plutôt confuses.

M. Riis: Certains peuvent prétendre que mes arguments sont nébuleux, mais je tiens simplement à montrer le type de négociations et de discussions qui doivent avoir lieu avec le secteur privé et le secteur public si nous voulons être de savoir exactement quelles entreprises nous entendons aider. Nous

Tarif des douanes

devrions prendre les mesures voulues pour protéger ces entreprises, surtout dans leurs premières années.

M. Nielsen: Le vote!

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: Obstruction systématique!

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, afin de donner l'occasion au ministre de répondre ce soir, j'aimerais signaler qu'il est 6 h. Nous sommes plus que prêts à consentir à l'unanimité à ce que le ministre puisse livrer ses observations sur certains des aspects de cette question soulevés à la Chambre et certains aspects que les conservateurs . . .

● (1800)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Étudions-les un seul à la fois. Le député ne peut faire en même temps deux rappels au Règlement contradictoires. Dois-je signaler qu'il est 6 heures?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre de se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. Skelly: Déclarez qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Un député désire que l'on déclare qu'il est 6 heures. Pour tourner cette requête, je n'ai qu'à donner la parole pour un très bref instant à un député qui la demande.

M. Nielsen: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai besoin qu'un député demande la parole.

M. Nielsen: Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) est déjà intervenu.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est vrai. Le député de Burlington (M. Kempling).

M. Nielsen: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer ou dois-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le député ne s'est pas levé. Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est ce que je m'apprêtais à faire. La motion est ainsi libellée—le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) demande-t-il la parole pour invoquer le Règlement?

M. Hovdebo: Monsieur l'Orateur, puisqu'il est 6 heures, je voudrais le signaler.

M. Nielsen: Vous faites de l'obstruction!